

Comité technique section Formation continue

Les réponses aux déclarations liminaires seront données au fur et à mesure du déroulement de l'ordre du jour

1. Approbation du procès verbal dt CTM Formation continue du 23 novembre 2021

Aucune remarque n'étant formulée le PV est approuvé

2. Bilan de l'activité de la formation continue en 2021 (statistiques EPICEA/SAFO)

Nous sommes en 2022 dans une année de transition puisque RenoiRH-formation a été ouvert. En ce qui concerne MENTOR un point sera fait, mais le Ministère n'est pas encore en capacité de tracer les demandes de ses agents. Cela ne sera pas avant le 2nd semestre 2022.

Il y a une sous-évaluation de la formation dans EPICEA, il y a une perte de données qu'il n'est pas en capacité d'évaluer.

En effectifs, le secteur de l'enseignement agricole est majoritaire avec 60 % des agents.

Sur 2020-2021 le nombre d'agents formés augmente de 7 %.

Progression du nombre de stagiaires de près de 30 % principalement venant de l'enseignement agricole.

Augmentation de 21 % du nombre de jours portée encore par l'enseignement agricole.

Les principaux domaines en évolutions sont : la prise de fonction, les pratiques pédagogiques et la vie scolaire et insertion. Cela est dû à l'accompagnement des agents en CFA-CFPPA.

Dans le cadre légal une réunion de formation est bien cadrée et répond à une norme précise. Toutes les actions de formation chargées dans RenoiRH ne pourront être chargées que s'il s'agit bien de formation et non d'information. La crise sanitaire n'a pas permis de retrouver une trajectoire claire. Il y a eu une sous-évaluation d'EPICEA, mais cela ne doit pas masquer le fait que la fréquentation des actions de formation ait baissé. Cette tendance est aussi notée en interministériel.

Des bilans régionaux nous seront donnés ultérieurement. Il y a peut-être besoin de travailler à la création d'une enquête pour essayer de comprendre les motivations des agents à aller se former.

Comment s'assurer du transfert de compétences au retour des actions de formation : il faudrait réinterroger des agents sortant de formation afin de mesurer le degrés d'application par la suite.

Il faudrait connaître le temps sur lequel les actions de formation sont réalisées (sur le temps de travail ou en dehors).

Sur le CPF, en effet la désinformation existante parasite (tentatives de piratage par SMS et mails). En ce qui concerne les données de mobilisation des CPF, un bilan pourra être fait, ainsi que sur la mobilisation de l'ensemble des outils offerts aux agents.

Dans l'enseignement la crise sanitaire a mis en avant la généralisation du distanciel. Cela permet des sessions avec un plus grand nombre de participants mais il ne fait pas négliger et oublier l'intérêt particulier du présentiel.

La généralisation d'ESTEVE devrait permettre de recueillir les besoins en formation des agents et d'avoir des informations plus précises sur la dispersion des agents sur les actions de formation (1 agent se forme 5 fois ou 5 agents se forment 1 fois).

La solution du distanciel a permis de voir revenir en formation des agents qui ne se déplaçaient pas.

Focus sur 3 formations particulières :

- Échanges de pratiques sur le management dans un contexte de sortie de crise à destination des cadres : peu suivie 4 sessions sur 15 organisées.
- Formations télétravail : 8 sessions programmées, 35 participants dont 20 managers.
- Dialogue social : 2021 expérimentation sur une session. Sur 2022 7 sessions sous format de classe virtuelle (pour 2). Il y a plutôt un public d'EPLEFPA, permettant des échanges sur la pratique du dialogue social. Il y aura un GT le 30 juin sur ce sujet permettant de recadrer.

Bilan des formations Label : à la fin de l'année 2021 les objectifs n'avaient pas été atteints. Il a fallu remobiliser les acteurs, ce qui a permis de relancer les inscriptions. Les retours sont plutôt positifs. Le marché est en cours de renouvellement afin de pouvoir bénéficier encore d'une offre pour les 4 prochaines années.

3. Bilan financier de l'année 2021 et programmation 2022

En matière d'évolution des dépenses de formation entre 2020 et 2021 on constate une baisse de -6 % en AE et -7 % en CP

Répartition 2021 par axe :

- 13 % du budget aux dotations Administration centrale
- 25 % Accompagnement des réformes
- 5 % Préparation aux examens et concours
- 27 % Formations EA (44 % en 2020)
- 30 % PNF

Répartition pour 2022 par axe :

- 10 % du budget aux dotations Administration centrale
- 34 % Accompagnement des réformes
- 6 % Préparation aux examens et concours (il y aura aussi des préparations aux admissions)
- 28 % Formations EA
- 22 % PNF

La disponibilité des informations par Région existe, elles seront transmises après la réunion.

4. Point sur le déploiement des formations sur la plateforme interministérielle MENTOR

Les formations MAA ne sont accessibles que par les agents du ministère. Des formations métiers font l'objet d'une migration vers MENTOR pour s'insérer dans le cahier des charges. 1 Formation hybride ayant une partie théorique en distanciel et une partie échanges de pratique en présentiel. Des projets sont soit identifiés soit en cours de migration.

100 % des agents publics doivent être formés à la Laïcité d'ici 2023.

Il existe 13 collections thématiques de formations proposées.

Nous sommes le 2ème Ministère à utiliser la plateforme MENTOR.

A la rentrée il sera possible de faire une diffusion plus générale à tous les personnels du ministère.

Un flash info RH va rappeler quel outil fait quoi entre « Mon self Mobile », RenoiRH-Formation et MENTOR. Le site formCo va être remis en route en étant mis à jour automatiquement dès lors qu'une formation est rentrée sur MENTOR. Le catalogue disponible sur MonSelfMobile est le même que celui se trouvant sur le site FormCo.

5. Point d'avancement sur le déploiement du logiciel RenoiRH-formation

A la date du 4 mai 6041 demandes ont été faites par des agents dans MonSelfMobile.

Travail d'amélioration avec le CISIRH sur l'instabilité de la plateforme.

Les formations des RLF se poursuivent.

Chantiers lancés :

- Harmonisation des saisies dans RenoiRH-formation
- Statistiques

6. Point sur l'actualisation de la note d'orientation triennale de la formation continue 2022-2024

Actualisation de la note triennale de la formation continue du 11 août 2021 afin de prendre en compte les évolutions et/ou priorités apparues pour 2022.

Elle définit ainsi, pour la période 2022-2024, les orientations stratégiques et les compétences qui doivent être acquises, actualisées ou consolidées, au regard de l'évolution des politiques publiques portées par le MAA.